



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.46  
19 novembre 1991

FRANCAIS

---

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 46e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 13 novembre 1991, à 15 heures

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les Etats-Unis d'Amérique [142]

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 142 DE L'ORDRE DU JOUR

NECESSITE DE LEVER LE BLOCUS ECONOMIQUE, COMMERCIAL ET FINANCIER APPLIQUE A CUBA PAR LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE (A/46/L.20)

PRESIDENT (interprétation de l'arabe) Je donne la parole au représentant de Cuba qui va présenter le projet de résolution A/46/L.20, intitulé "Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les Etats-Unis d'Amérique".

M. ALARCON de QUESADA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Je ne surprendrai personne en commençant ma déclaration par quelques réflexions sur certaines circonstances particulières dont on a voulu entourer cette question.

Je précise avant tout que nous n'avons pas eu et n'avons pas l'intention de saisir l'Assemblée d'un différend bilatéral - encore qu'il en figure plus d'un à l'ordre du jour de l'Assemblée. Loin de nous l'idée d'amener l'Assemblée à intervenir de quelque façon dans des affaires relevant exclusivement de la souveraineté d'un Etat quel qu'il soit. Nous n'oserions pas non plus retenir inutilement son attention sur un sujet qui ne le mériterait pas.

Le point que nous examinons à présent revêt une importance vitale pour mon peuple. Il est lié directement au droit à la vie, à l'existence même d'une nation, ni plus ni moins. C'est en outre un problème qui touche, tout aussi directement, les objectifs et les principes consacrés par la Charte, qui entrave le développement normal des relations internationales et qui lèse gravement les intérêts légitimes de nombreux Etats, institutions et personnes physiques du monde entier.

Tous ceux qui sont ici réunis le savent bien, comme le savent aussi des millions de gens hors de cette enceinte.

Ils savent également quelle est la raison de la situation particulière dans laquelle se trouve l'Assemblée en abordant ce point. On le leur a dit et répété, ici et dans les capitales, de vive voix et par écrit, en des termes dont le caractère cru n'a échappé à personne. J'ai ici une véritable collection des communications diverses que le Gouvernement des Etats-Unis a diffusées auprès des ministères des affaires étrangères de nombreux pays, communications dans lesquelles les arguments fallacieux vont de pair avec de

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

pures et simples menaces. En tous cas le message est clair : non seulement Washington a-t-il l'intention de persister dans son blocus illégal et criminel à l'encontre de Cuba, mais encore prétend-il en bloquer le débat à l'Assemblée générale.

Dans ces documents et dans la déclaration faite le 21 août par le Département d'Etat, on allègue qu'il n'y a pas de blocus mais à peine un embargo. A la surprise du lecteur, on y trouve cette affirmation :

(L'orateur cite en anglais)

"Un blocus supposerait que les Etats-Unis aient pris des mesures pour empêcher les autres pays d'entretenir des relations commerciales avec Cuba. Il est clair qu'il n'en est rien."

(L'orateur poursuit en espagnol)

Dans le document A/46/193/Add.7, en date du 12 septembre 1991, nous avons démontré qu'il s'agissait précisément d'un blocus que le gouvernement de Washington met en oeuvre dans le monde entier, appliquant très au-delà des limites de son territoire ses lois, ses décrets et ses règlements anticubains. Dans ce document, que les délégations ont reçu il y a deux mois, nous citons expressément le texte d'un certain nombre de dispositions que les Etats-Unis appliquent actuellement depuis plusieurs années et qui révèlent comment Washington étend sa compétence au-delà des limites de son territoire. Soixante jours se sont écoulés depuis que le document A/46/193/Add.7 a été distribué et, à ce jour, nul n'a contesté l'exactitude de son contenu. En tout état de cause, chacun peut encore la contester aujourd'hui pendant le débat sur cette question.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Ce document n'est qu'une compilation d'extraits tirés du Code of Federal Regulations des Etats-Unis. Je voudrais maintenant citer quelques exemples qui montrent comment l'application extraterritoriale de ces dispositions cause un préjudice grave à Cuba et, de plus, nuit aux intérêts de pays tiers et est une source constante de conflits internationaux.

Récemment, un certain nombre d'opérations commerciales légales ayant fait l'objet d'un accord avec des entreprises non américaines, ne relevant donc pas de la juridiction des Etats-Unis, n'ont pu être exécutées en raison d'interdictions formelles émanant du gouvernement de Washington. Des entités gouvernementales du pays tiers ont même participé à certaines opérations. Je dispose également de la documentation relative à chaque cas. Je me bornerai à rappeler les articles dont l'exportation à Cuba a été interdite : collyres, pneumatiques, éléments de circuits hydrauliques, courroies trapézoïdales, matériel pour l'équipement des offices d'avion, appareillage électrique de commande et de régulation, matériaux destinés aux installations électriques, accessoires électriques, pièces détachées pour chaudières, outils pour la coupe du bois, outils pour la coupe des métaux, ferrures pour installations électriques, ampoules d'éclairage, coupe-circuit, matériel pour l'équipement des cuisines commerciales, interrupteurs électriques, matériaux de construction navale, résines plastiques, papier cellophane, résine pour le traitement des eaux, ruban pour la fabrication de câbles téléphoniques, adhésifs pour l'assemblage des moteurs, matériel de filtrage, livres de médecine et boissons gazeuses en bouteille. Comme on peut le constater, il ne s'agit nullement de ce qu'on appelle du "matériel stratégique". Pour ne pas abuser de votre patience, je me limiterai à évoquer brièvement quelques cas.

La maison d'édition espagnole Interamericana S.A. était depuis des années un important fournisseur de livres de médecine à Cuba, jusqu'en 1989 où elle a été reprise par la société américaine McGraw-Hill, qui lui a interdit de vendre quoi qu'il soit à notre pays et même de participer à la Foire du livre de Cuba. L'imposition outre-Atlantique de décisions prises à Washington rend plus difficile pour les Cubains l'accès aux ouvrages médicaux et laisse également sans emploi les travailleurs espagnols.

Sur instructions de sa maison mère aux Etats-Unis, la société Pepsi-Cola, à Montréal, a décidé à la mi-mai de cette année de ne pas honorer le contrat

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

qu'elle avait conclu pour la vente à Cuba de 28 000 caisses de boissons. Les autorités canadiennes ont dûment pris note des incidences politiques de cette décision. Dans une communication à la société en question, M. Davidson, Directeur général pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Ministère canadien des affaires extérieures, a déclaré :

(L'orateur cite en anglais)

"La politique commerciale du Gouvernement canadien, qui devrait recevoir l'appui de toutes les sociétés constituées en droit canadien, favorise le commerce d'articles non stratégiques avec Cuba. Le Gouvernement canadien s'est toujours opposé à l'application extraterritoriale de la politique commerciale des Etats-Unis à l'égard de Cuba, soit directement par le Gouvernement des Etats-Unis soit par l'intermédiaire des sociétés mères américaines, depuis que les Etats-Unis ont adopté en 1963 le règlement intitulé Cuban Assets Control Regulations."

(L'orateur poursuit en espagnol)

Cuba et la société suédoise Alfa-Laval entretenaient traditionnellement des relations commerciales. En mai dernier cependant, cette société a annulé un marché d'approvisionnement qu'elle avait conclu avec Medicuba. La transaction portait sur des matériels suédois, fabriqués en Suède par Alfa-Laval, et que Cuba lui achetait depuis des années jusqu'à ce que les inquisiteurs de Washington découvrent qu'une partie du matériel, une membrane de filtrage, était d'origine américaine.

Dans le document A/46/193/Add.7, nous faisons état de certaines opérations commerciales pour la fourniture d'équipements médicaux et de laboratoire et de pièces de rechange fabriqués à l'extérieur des Etats-Unis par des sociétés non américaines, opérations qui cependant ont toutes été interdites par le Département américain du Trésor.

Je ne vais pas donner lecture de cet autre document, mais je dois préciser qu'il y a à peine un an s'est réuni dans cette salle le Sommet de l'enfance. Se souvient-on des promesses qui avaient alors été faites aux enfants du monde? Les enfants cubains en étaient-ils exclus? Ce document contient une liste de pièces détachées, parfois sans importance et sans trop de valeur. Elles n'ont aucun caractère "stratégique" et ne peuvent servir à des fins militaires. Elles ne peuvent servir qu'à des hôpitaux pour enfants,

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

mais ce ne sont pas des jouets, ce sont des pièces indispensables aux équipes médicales qui traitent les enfants atteints de maladies cardiaques. Ces toutes petites pièces n'ont qu'un défaut : elles proviennent des Etats-Unis. Je suis certain que toutes les ambassades américaines disposent d'un exemplaire de ce texte et cela explique pourquoi il nous est de plus en plus difficile d'acquérir ces articles où que ce soit dans le monde. Selon certains collègues, la question dont l'Assemblée est actuellement saisie est une question délicate. Qui peut en douter? Elle met notamment à l'épreuve la sensibilité de chacun quant au droit à la vie des enfants.

Les enfants cubains ont vécu d'autres expériences en raison du blocus. En 1981, Cuba a été victime d'une épidémie de dengue hémorragique dans des circonstances qui permettent de soupçonner que la maladie avait été introduite de l'extérieur. Les autorités américaines nous ont empêchés à ce moment-là d'acquérir le produit nécessaire pour éliminer le vecteur de l'épidémie que nous avons finalement obtenu sur un marché éloigné à un coût élevé et après beaucoup d'efforts, et ce malgré les démarches entreprises auprès de Washington par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Plus d'une centaine d'enfants ont payé de leur vie cet épisode d'une abominable cruauté.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

En s'employant à imposer illégalement sa politique de blocus dans d'autres pays ne relevant pas de sa juridiction, Washington s'est livré à différentes formes de pression et d'ingérence. Au début de 1983, le Département d'Etat a reçu une note du Ministre canadien des affaires étrangères dans laquelle il était notamment dit :

(L'orateur cite en anglais)

"Nous ne pouvons accepter ... que des responsables américains prennent des mesures au Canada pour faire appliquer le droit américain afin d'empêcher des entreprises canadiennes de poursuivre la politique du Gouvernement canadien de promotion du commerce des biens non stratégiques avec Cuba ... si ces mesures sont pratiquées depuis longtemps par les Etats-Unis, elles doivent cesser."

(L'orateur reprend en espagnol)

Ces ingérences de Washington s'étendent à tous les pays et se multiplient depuis quelques mois. De nombreux témoignages parus dans la presse, notamment en Amérique latine, en attestent.

Il convient de mentionner tout particulièrement l'obstruction acharnée aux exportations du nickel cubain. Dans cette véritable guerre qui est menée depuis plus de 30 ans contre l'exportation de l'un des principaux produits d'un pays pauvre et sous-développé, le Gouvernement américain a réussi à atteindre ses principaux objectifs et à nous fermer l'un après l'autre nos marchés traditionnels. Cela a même conduit à la rupture de contrats dûment signés et en cours d'exécution avec des entreprises privées et d'Etat des principaux utilisateurs de ce minerai. Pour parvenir à leurs fins, les Etats-Unis ont recouru à toutes les méthodes allant de l'embargo de chargements d'acier inoxydable soupçonnés de contenir du nickel cubain, au moyen de l'imposition de mécanismes de contrôle très sévères dans les pays consommateurs et de preuves attestant qu'aucun produit exporté vers les Etats-Unis ne contient du nickel cubain, à la menace et à l'extorsion par des diplomates américains lorsqu'ils se rendent dans les entreprises utilisatrices de nickel de divers pays.

A présent, Washington exige également des exportateurs de sucre vers les Etats-Unis qu'ils leur donnent l'assurance que les chargements qu'ils entendent vendre ne contiennent pas de sucre cubain.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

La volonté américaine d'interdire complètement l'utilisation du dollar dans toute transaction avec Cuba, même lorsqu'elle ne concerne nulle personne ou entité aux Etats-Unis, constitue un autre exemple d'extraterritorialité. Washington s'ingère ainsi dans les opérations de banques et d'institutions financières d'autres pays et restreint leurs activités, même si ces activités n'ont absolument rien à voir avec les Etats-Unis.

Tout cela résulte de l'application extraterritoriale de l'état de blocus actuellement en vigueur à l'encontre de Cuba. De toute évidence, cette politique viole la Charte de San Francisco, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et diverses résolutions de cette assemblée. Elle est contraire au droit international, constitue une agression criminelle contre Cuba porte en outre - dans son application pratique - atteinte à la souveraineté d'autres Etats tout en engendrant pour eux en permanence des conflits de caractère international, fait fi des droits les plus fondamentaux du peuple cubain et porte également préjudice aux intérêts légitimes d'autrui.

Voilà ce qui s'est produit jusqu'à présent. Mais, comme si cela ne suffisait pas, le Congrès des Etats-Unis examine depuis l'année dernière des propositions législatives pour intensifier et élargir son blocus économique, commercial et financier à l'encontre de Cuba, qui comprennent notamment de graves menaces et des représailles contre quiconque se livre à des échanges avec notre pays. Certaines de ces propositions ont déjà été incorporées dans des projets de loi qui attendent d'être ratifiés par le pouvoir exécutif. Leur objectif est d'éliminer complètement le commerce entre Cuba et des filiales d'entreprises américaines dont le siège se trouve dans d'autres pays et qui relèvent de la juridiction d'autres Etats. L'interdiction de la quasi-totalité des importations cubaines concerne des vivres et des médicaments, comme le reconnaît ce rapport du bureau du gouvernement de Washington chargé d'appliquer le blocus. Pour parvenir à cette fin, les Etats-Unis étendraient plus illégalement et plus arbitrairement encore la portée de leurs lois à des territoires ne relevant pas de leur juridiction et violeraient la souveraineté d'autres pays.

C'est pourquoi, l'année dernière, l'ambassade d'Irlande à Washington a remis, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, au Département d'Etat une note s'opposant à la législation proposée.



M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Dans l'un de ses paragraphes, on peut lire :

(L'orateur cite en anglais)

"La Communauté continue de penser que les Etats-Unis ne sont nullement fondés en droit international à s'arroger le droit d'autoriser les transactions entre des Etats autres que les Etats-Unis et Cuba effectuées par des sociétés domiciliées hors du territoire des Etats-Unis, quels que soient les intérêts qui en sont propriétaires ou qui en ont le contrôle."

(L'orateur reprend en espagnol)

Nous reconnaissons également l'importance de la déclaration faite en septembre dernier par le Secrétaire au commerce du Royaume-Uni, que je me permets de citer :

(L'orateur cite en anglais)

"Il appartient au Gouvernement britannique, et non pas au Congrès des Etats-Unis, de définir la politique du Royaume-Uni en ce qui concerne le commerce avec Cuba. Nous n'accepterons aucune tentative d'imposer la loi des Etats-Unis aux entreprises britanniques. J'espère que le Congrès réfléchira longuement et sérieusement avant de tenter de s'ingérer dans le commerce civil légitime entre ce pays et Cuba."

(L'orateur reprend en espagnol)

Je vous ai présenté une série de données concrètes, reposant toutes sur des documents et des preuves incontestables, qui montrent clairement que le Gouvernement américain se livre à un blocus économique, commercial et financier illégal à l'encontre de Cuba. J'ai cité des déclarations officielles émanant de gouvernements qui sont des amis et des alliés des Etats-Unis. Ces déclarations attestent que les actions et mesures qui constituent ce blocus sont contraires au droit international et frappent non seulement Cuba, mais d'autres pays aussi. Ce faisant, je n'ai voulu blesser personne, notamment les gouvernements qui méritent tout le respect et toute la considération de mon gouvernement. J'espère qu'ils comprendront que j'étais obligé de démontrer le caractère tout à fait fallacieux des allégations nord-américaines selon lesquelles ce point de l'ordre du jour ne porte que sur un différend bilatéral entre nos deux pays, et que j'étais de même obligé de

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

réfuter l'extraordinaire absurdité du point de vue de ceux qui considèrent l'examen de ce point comme une ingérence dans les affaires intérieures des Etats-Unis.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Personne ne peut douter, je pense, que ce blocus est un problème de portée internationale dont l'examen par l'Assemblée générale est tout à fait légitime. L'Assemblée a, en outre, l'obligation morale et politique incontournable de contribuer à la cessation immédiate d'une politique qui, outre le fait d'être illégale, porte gravement préjudice à tout un peuple. C'est pourquoi nous avons présenté le projet de résolution A/46/L.20. Lors de la rédaction de ce texte nous avons tenu compte des observations et suggestions présentées par diverses délégations dont nous avons vivement apprécié l'intérêt et l'esprit de coopération qu'elles ont manifestés.

Il va sans dire qu'en proposant ce projet de résolution nous n'avions nullement l'intention de mettre les délégations dans une situation inconfortable. Mais, pour exprimer les choses simplement, il est de notre devoir d'exiger que justice soit faite à Cuba et à son peuple et de solliciter la solidarité nécessaire à cette fin. C'est un devoir dont nous nous acquitterons avec constance, ici, à l'Assemblée, et au sein d'autres instances internationales.

Nous savons tous la nature exacte des obstacles qui empêchent l'Assemblée de prendre une décision équitable sur ce problème. Il ne s'agit nullement d'interprétations juridiques ou de débats sémantiques.

Le véritable "argument", le seul "argument", est consigné dans un document que nombre de délégations connaissent déjà. J'en possède plusieurs exemplaires provenant de différentes capitales. Je me permets de donner lecture du paragraphe où figure le "seul" et "véritable" argument des Etats-Unis :

(L'orateur cite en anglais)

"Etant donné vos relations avec eux, nous vous serions obligés de bien vouloir contacter les Cubains pour essayer de les convaincre de retirer la résolution. Les Cubains devraient comprendre qu'en insistent pour obtenir votre appui, ils compromettent vos bonnes relations avec les Etats-Unis. Le Congrès et le peuple américains suivront de très près cette question."

(L'orateur reprend en espagnol)

Nous connaissons de nombreux lieux de la planète où est parvenue cette menace claire et directe. Une menace qui prouve le mépris total de Washington

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

pour la dignité et la souveraineté des autres nations. Nous savons ce qu'ont déclaré, dans diverses capitales, certains émissaires. Nous savons l'impertinence grossière dont ils ont fait preuve lors de différents entretiens, y compris avec des chefs d'Etat de républiques indépendantes qu'ils ont essayé de traiter comme s'il s'agissait de possessions coloniales. Nous savons en outre que, dans plus d'un cas, ce langage menaçant s'est accompagné de suspension de crédits, d'interruption de projets bilatéraux et autres mesures de pression et de représailles. De tout cela nous avons également des preuves évidentes que, pour l'heure, nous préférons ne pas divulguer.

Faut-il ajouter autre chose?

(L'orateur cite en anglais)

"Les Cubains devraient comprendre qu'en insistant pour obtenir votre appui, ils compromettent leurs bonnes relations avec les Etats-Unis. Le Congrès et le peuple américains suivront de très près cette question importante."

(L'orateur reprend en espagnol)

Dans sa volonté d'empêcher la communauté internationale de prendre les mesures qui conviennent, le Gouvernement des Etats-Unis s'est lancé dans une campagne frénétique et démesurée d'intimidation, de menaces et de pression. Dans un tel climat, il serait difficile à l'Assemblée d'assumer pleinement ses responsabilités, d'analyser objectivement le projet de résolution; il serait également difficile à chacun de prendre, à cet égard, la position qu'il estimerait pertinente en toute liberté et sans craindre de représailles.

Cuba a pleinement confiance en la solidarité internationale. Elle la sollicite pour son peuple qui en a actuellement besoin. Mais en raison d'un sentiment de réciprocité, et malgré la période lourde de risques que connaît notre pays, nous comprenons les difficultés que d'autres rencontreraient injustement s'ils s'en tenaient à la position équitable que requiert cette question.

C'est pourquoi je tiens à faire connaître officiellement la décision de ma délégation de ne pas insister pour que le projet de résolution A/46/L.20 soit mis aux voix à la présente session de l'Assemblée générale et de reporter la décision à cet égard à la prochaine session.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Nombre de gouvernements, d'institutions et de particuliers du monde entier ont demandé qu'il soit mis fin au blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba. Nous ne doutons pas de leur solidarité. Nous ne doutons pas que leurs efforts se multiplieront et contribueront à créer les conditions requises pour que l'Assemblée générale soit à même de prendre une décision équitable l'année prochaine.

Je ne saurais terminer ma déclaration sans éclaircir un point sur lequel on a voulu semer la confusion. On a essayé d'expliquer le blocus comme conséquence de la guerre froide et de l'affrontement qui existait jadis entre deux blocs opposés.

La vérité historique peut être aisément vérifiée. Il suffit de lire les autobiographies des anciens Présidents Eisenhower et Nixon pour comprendre que, dès les premières semaines qui ont suivi le triomphe de la révolution cubaine, le Gouvernement des Etats-Unis a montré son hostilité à l'égard de mon pays. L'adoption de la loi de la réforme agraire du 17 mai 1959 s'est heurtée à l'opposition stricte et inadmissible de Washington qui, à ce moment-là, a commencé à appliquer la première phase de la guerre économique qu'il continue de mener contre Cuba. Cela s'est produit des mois, de nombreux mois, avant l'adoption par Cuba de la première mesure d'orientation socialiste, avant même que nous ayons rétabli des relations avec l'Union soviétique.

Les véritables motivations des Etats-Unis à l'égard de Cuba sont connues de tout étudiant de niveau secondaire.

En 1808, 10 ans avant la naissance de Karl Marx, les Etats-Unis ont essayé d'obtenir de l'Espagne qu'elle leur cède ce qui était alors sa colonie.

En 1823, 25 ans avant la publication du Manifeste du Parti communiste, les Etats-Unis ont inventé la prétendue théorie du "fruit mûr" selon laquelle Cuba, se séparant de l'Espagne, devrait nécessairement être intégrée aux Etats-Unis.

En 1898, cinq ans avant la fondation du Parti bolchevique, les Etats-Unis sont intervenus dans notre guerre d'indépendance pour y faire obstacle et nous imposer quatre années d'occupation militaire.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

En 1901, 16 ans avant le triomphe de la révolution socialiste d'Octobre en Russie, les Etats-Unis, alors même qu'ils occupaient militairement l'île, ont imposé un amendement à la Constitution cubaine, par lequel ils nous ont dépouillés d'une partie de notre territoire - usurpation qui se poursuit à Guantanamo - et se sont arrogé le droit d'intervenir à Cuba.

Plusieurs dizaines d'années avant le commencement de ce que l'on a appelé la guerre froide, les Etats-Unis ont de nouveau envoyé à plusieurs reprises leurs troupes d'occupation, ont déposé et mis en place des gouvernements et se sont ingérés de diverses manières dans les affaires intérieures du pays, jusqu'à la conquête pleine et définitive par Cuba de son indépendance, le 1er janvier 1959.

Les Cubains n'ont pas importé la révolution. Elle est le fruit d'une lutte plus que centenaire.

Ceux qui, au siècle dernier, ont entamé la longue lutte de notre peuple pour l'indépendance l'ont fait dans des conditions beaucoup plus difficiles encore. Ils ont choisi comme symbole suprême de la patrie qu'ils voulaient fonder la bannière à l'étoile unique. Cette étoile symbolisait la solitude d'un petit pays qui, pendant 30 ans, a dû lutter contre le colonialisme, seul et sans alliés, dans un espace insulaire limité. Elle symbolisait aussi la volonté indéfectible d'un peuple qui jamais ne céderait, qui jamais ne renoncerait à son indépendance, qui jamais ne trahirait ses principes.

Que personne ne s'y trompe. Les Cubains d'aujourd'hui brandissent le même drapeau, qu'ils sauront défendre avec la même ardeur que leurs aïeux. En résistant et en défendant la révolution, nous, Cubains, ne défendons pas seulement la société digne et juste que nous continuerons d'édifier envers et contre tout, mais nous défendons aussi notre société sans mendiants, sans analphabètes, sans chômeurs, notre société dotée d'écoles et d'hôpitaux où règnent la justice et la dignité pour tous : nous défendons aussi notre patrie enfin et définitivement libérée, que jamais personne ne pourra nous arracher.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Dans sa déclaration, le représentant de Cuba a proposé que l'Assemblée attende la quarante-septième session de l'Assemblée générale pour se prononcer sur le projet de résolution A/46/L.20. Cela suppose l'inscription de la question à l'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session de l'Assemblée générale et le renvoi du projet de résolution à ladite session.

Le Président

Puis-je considérer que l'Assemblée décide de reporter l'examen de la question à la quarante-septième session de l'Assemblée générale, d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session de l'Assemblée générale et de reconduire le projet de résolution que je viens de mentionner?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 142 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 55.